



Difficultés avec un notaire

Par **solabel24**, le **13/09/2008** à **17:23**

au décès du père, les frères et soeurs ont convenu avec le notaire que la maison serait reprise dans un délai de 3 ans par un des frères. Celui-ci a obtenu son financement en mai dernier. La somme a été versée au notaire (preuve). Mais celui-ci fait trainer, dit qu'il a eu besoin de refaire le dossier, argue qu'un des frères est sous tutelle et a besoin de l'accord de la tutrice mais n'a toujours pas contacté la tutrice. Le notaire a-t-il la possibilité de bloquer la somme pendant longtemps ? quel recours avons-nous ? merci de votre collaboration

Par **Visiteur**, le **13/09/2008** à **20:05**

Effectivement, le notaire doit attendre que tout soit terminé pour liquider votre compte et régler, mais ils ont bien réduit les délais de remise des prix aux vendeurs.

Ils ne peuvent toutefois faire cette remise qu'après vérification de la situation hypothécaire et encaissement effectif du chèque de l'acquéreur.

Il est difficile de dire ce qu'est un délai normal. mais dès lors qu'on arrive à 3 mois, c'est anormal et pas très professionnel